



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2024

Date de convocation : 29 mars 2024	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 29 mars 2024	Nombre de conseillers présents : 12
	Nombre de conseillers votants : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi onze avril, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 29 mars 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, MIKOLAJCZAK, CARNOT, Mme TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. JACQUET

Ont donné pouvoir : M. Patrick VELAY à M. François LACOMME
Mme Nadine-Françoise MAUGERE à M. Alain PRAT
Mme Laurie FILLATRE à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Sylvie BARBERI
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY
M. Bruno DUBOIS à Mme Marie-Claire CHAMBARET
Mme Marine DENOYER à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI
M. Alain PIERROT à Mme Joëlle VUITRY

Absents excusés : Mmes Alexandra EYHERABIDE, Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE,

A été désignée Secrétaire de séance : M. Patrick MIKOLAJCZAK

N° 2024 / IV / 8 – 7.5 Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé pour 2024

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.
VU la délibération n° 2024 / IV / 4 – 7.1 du Conseil municipal du 11 avril 2024 portant approbation du budget primitif 2024,
CONSIDÉRANT la volonté municipale d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations et à divers organismes de droit privé au titre de l'année 2024,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **Par 19 voix POUR**
(A.PRAT ne prenant pas part au vote)

DÉCIDE l'attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé, conformément au tableau suivant :

Titre de l'association	Subventions 2024	Subventions exceptionnelles 2024	Subventions totales 2024
Affaires culturelles	27 650,00 €	300,00 €	27 950,00 €
Les 3C	26 000,00 €		26 000,00 €
La Communauté des Dés	300,00 €		300,00 €
La Clef des Chants	270,00 €		270,00 €
Ateliers Théâtre du Malassis	880,00 €		880,00 €
Dyali	200,00 €	300,00 €	500,00 €
Affaires scolaires	3 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €
Coopélices de l'école élémentaire	1 200,00 €		1 200,00 €
Coopérative de l'école maternelle	1 500,00 €		1 500,00 €
L'école Le livre et l'enfant (primaire)	400,00 €		400,00 €
Le petit et le livre (maternelle)	400,00 €		400,00 €
Affaires sociales	600,00 €	0,00 €	600,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	300,00 €		300,00 €
Le Geai	100,00 €		100,00 €
P'tit Cerny	200,00 €		200,00 €
Affaires sportives	2 210,00 €	0,00 €	2 210,00 €
ABC du Volant	150,00 €		150,00 €
Amicale de Boinveau	200,00 €		200,00 €
Aigle Fertoise de Cerny Boissy foot	500,00 €		500,00 €
VTT Trial	100,00 €		100,00 €
Arts et Corps	500,00 €		500,00 €
Vana production (cirque)	160,00 €		160,00 €
Gymnastique sportive de Cerny	600,00 €		600,00 €
Total de l'article 6574	33 960,00 €	300,00 €	34 260,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny



Publié le 12 avril 2024